

Flash presse

Le Groupe BPCE, 1^{er} groupe bancaire à faire évoluer les plans d'épargne retraite collectifs de près de 45 000 entreprises clientes dans le cadre de la loi PACTE

Paris, le 20 novembre 2019

Le Groupe BPCE et Natixis Interépargne - pionnier de l'épargne salariale en France depuis 50 ans et acteur de référence en épargne retraite – se sont mobilisés afin de transformer, dès 2019, les Plans d'Epargne Retraite Collectifs de près de 45 000 entreprises clientes des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, en nouveaux Plans d'Epargne Retraite Collectifs PACTE. Ainsi ces entreprises peuvent faire bénéficier, dès à présent, leurs salariés des nouvelles dispositions de la loi PACTE et notamment de ses avantages fiscaux.

Les entreprises clientes font profiter, dès maintenant, leurs salariés de tous les avantages de leur nouveau Plan d'Epargne Retraite sans avoir à effectuer de démarche particulière auprès de Natixis Interépargne.

Les épargnants disposent désormais d'un cadre fiscal plus attractif pour se constituer, sur le long terme, un capital pour la retraite. Les versements volontaires deviennent, par défaut, déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu. Un avantage fiscal supplémentaire leur est accordé jusqu'au 1^{er} janvier 2023 en cas de transferts de l'épargne accumulée sur un contrat d'assurance-vie vers leur nouveau Plan d'Epargne Retraite (doublement des abattements disponibles après 8 années). Les sommes ainsi réinvesties bénéficient en outre de la déductibilité de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Pour plus de simplicité, les salariés des entreprises peuvent tout au long de leur parcours professionnel, transférer leur épargne retraite d'un produit à l'autre (Article 83, PERP, Madelin, Assurance-vie...).

Ils peuvent également au moment du départ à la retraite, opter librement pour une sortie en capital ou en rente viagère.

Les cas de déblocage anticipés sont élargis, afin de leur permettre notamment d'épargner pour l'acquisition de leur résidence principale ou faire face aux accidents de la vie.

Enfin, les salariés bénéficient d'une gestion pilotée de leur épargne retraite qui permet de mieux adapter leurs investissements à leur horizon de placement.

« Grâce à Natixis Interépargne, les salariés des clients entreprises des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne bénéficient désormais d'une épargne retraite plus simple, plus attractive. Avec ce nouveau dispositif, les modalités de fonctionnement sont harmonisées, la transférabilité est facilitée et la défiscalisation est étendue aux versements volontaires », indique Christine Fabresse, directrice générale en charge de la Banque de Proximité et Assurance du Groupe BPCE.

« La loi PACTE est un signal fort pour les entreprises, avec de vraies incitations à enrichir le pacte social avec leurs salariés. Elargissement de la diffusion de l'épargne salariale, promotion de l'actionnariat salarié et développement de l'épargne retraite : de nombreuses options s'offrent désormais aux entreprises. Natixis Interépargne est pleinement engagée à leurs côtés pour les accompagner dans la mise en œuvre de nouvelles solutions d'épargne pour leurs salariés », précise **Christophe Eglizeau, directeur Général de Natixis Interépargne.**

À propos de Natixis Interépargne

Pionnière de l'innovation depuis 50 ans, Natixis Interépargne, filiale de Natixis, accompagne les entreprises de toutes tailles et leurs salariés dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de l'actionnariat salarié. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale. Son appartenance au Groupe BPCE, 2^e acteur bancaire en France, lui confère l'avantage d'un ancrage de proximité important à travers les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Natixis Interépargne en chiffres ⁽¹⁾

Près de 75 000 entreprises clientes

Près de 3 millions d'épargnants

29 milliards d'euros d'actifs sous gestion en épargne salariale

N°1 en épargne retraite avec près de 790 000 épargnants bénéficiaires d'un PERCO

N°1 en ISR et Solidaire (30 % de parts de marché)

(1) Association Française de Gestion – 31.12.18 Finansol & CIES.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, avec son modèle de banque coopérative universelle, représenté par 9 millions de sociétaires, est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 105 000 collaborateurs, il est au service de 30 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine. Il déploie également, avec Natixis, les métiers mondiaux de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements. A travers ce dispositif, il propose à ses clients une offre complète et diversifiée : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance et d'investissement. La solidité financière du groupe est reconnue par quatre agences de notation financière, Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A+, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective positive).

Contacts presse Groupe BPCE

Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62
christine.francoise@bpce.fr

Fanny Kerecki : 01.40.39.68.21 / 06.17.42.16.33
fanny.kerecki@bpce.fr

Contacts presse Natixis

Sonia Dilouya : 01 58 19 01 03 / 06 85 55 46 25
sonia.dilouya@natixis.com

Vanessa Stephen : 01 58 19 34 16 / 06 38 18 21 07
vanessa.stephan@natixis.com



groupebpce.fr